



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Cabinet du Préfet
Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE
Tél. : 02.37 27 70 12
Fax : 02 37 27 70 44
Mél : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Colonel Jean-François GOUY, en date du 15 mai 2017 relatif à l'intervention du Sapeur-pompier DELIGNY ;

Considérant que la conduite du Sapeur-pompier volontaire Bertrand DELIGNY, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Colonel Jean-François GOUY, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE :

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Bertrand DELIGNY.

Article 2 - Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 08 juin 2017

La Préfète,

Sophie BROCAS



Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16H00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

